



Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable
et d'Assainissement de Lot-et-Garonne

DÉCISION DU BUREAU N° 21_020_B

BUREAU SYNDICAL
SÉANCE DU VENDREDI 19 MARS 2021
À 9 H 00 À PORT SAINTE MARIE

Nombre de délégués en exercice	Nombre de délégués présents	Suffrages exprimés
28	18	18

NOM DES MEMBRES	Présence	VOTE
Présidente		
Geneviève LE LANNIC	X	P
Vice-Présidents Territoriaux		
Jean-Louis COUREAU	Excusé	
Françoise LABORDE	X	P
Jean-Pierre MOULY	X	P
Julie CASTILLO	X	P
Guillaume LEPERS	Excusé	
Jean-Pierre VICINI	X	P
Pierre SICAUD	X	P
Pierre IMBERT	X	P
Délégués		
Yann BIHOUEE	Excusé	
Thierry BOZZELLI	Excusé	
Thierry BROUILLARD	X	P
Alain BROUILLET		

NOM DES MEMBRES	Présence	VOTE
Joël CHRÉTIEN	X	P
Michel COUZIGOU	X	P
Alain DALLA MARIA	X	P
Jacques DUBICKI		
Gilbert DUFOURG	X	P
Pierre GRANGE	X	P
Jean-François GUILLOT	X	P
Bernard LAVERGNE	X	P
Guillaume MOLIÉRAC		
Jean-Louis MOLINIÉ	X	P
Pascal MOURGUES		
Bernard PATISSOU	X	P
Gérard RÉGNIER		
Françoise RIVETTA	Excusée	
Aldo RUGGERI	X	P

(X = Présent, P = Pour, C = Contre, A = Abstention)

Formant la majorité des membres en exercice.

DÉCISION DU BUREAU n°21-020-B

Objet : APPROBATION PROJET DE ZONAGE ASSAINISSEMENT COMMUNE DE LUSIGNAN PETIT ET LANCEMENT ENQUETE PUBLIQUE

VU l'article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les obligations des communes et leurs groupements en matière de zonage d'assainissement,

VU l'article R 123-14-3° du Code de l'Urbanisme aux termes duquel les schémas d'assainissement doivent figurer en annexe des Plans Locaux d'Urbanisme,

VU le Code de l'Environnement et plus particulièrement son article R.122-3 ayant pour objet d'examiner au cas par cas les projets en fonction de l'impact et l'évaluation environnementale du projet sur l'environnement ou sur la santé,

VU le décret n° 2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement,

VU l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement,

VU le transfert de la compétence "Assainissement" de la commune de LUSIGNAN PETIT au Syndicat EAU47,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°47-2019-12-27-009 et n°47-2020-12-24-006 du 28/12/2020 portant actualisation des compétences transférées au Syndicat Eau 47 et modification de ses statuts

Vu le règlement intérieur du Syndicat Eau47 approuvé par délibération n°21_003_C du 25 février 2021,

VU la délibération du Comité syndical en date du 17 septembre 2020 déléguant au Bureau le pouvoir de prendre toutes décisions concernant une partie de ses attributions selon l'article L.5211-10 du CGCT et notamment en matière de modification des zonages d'assainissement,

VU le projet de zonage établi en novembre 2020 par les services techniques du Syndicat EAU47,

VU l'avis de la DREAL en date du 03 février 2021 dispensant le projet d'évaluation environnementale,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune de LUSIGNAN PETIT en date du 17 décembre 2019 émettant un avis simple favorable sur la modification des zones d'assainissement de la commune.

Considérant que pour ce faire, une enquête publique est nécessaire.

Sur proposition de Mme la Présidente,

Après en avoir délibéré,
le Bureau Syndical :

à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le principe de la modification du zonage d'assainissement de la commune de LUSIGNAN PETIT tel que matérialisé sur la carte de zonage figurant au dossier, et détaillé comme suit :

Assainissement collectif :

- Le Bourg (zone hachurée en bleu)

Assainissement non collectif :

- Le reste de la commune.



DECIDE d'engager la procédure de lancement de l'enquête publique correspondante pour la commune de RIVES, conformément aux dispositions de l'article R122-3 du code de l'Environnement.

DONNE POUVOIR à madame la Présidente pour signer la présente délibération et assurer son exécution.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Convocation	Affichage
	Le

Pour copie conforme
La Présidente

G. LE LANNIC


Syndicat Départemental
La Présidente
EAU 47

AR PREFECTURE

047-254702491-20210319-21_020_B-DE

Reçu le 30/04/2021